



CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE « Albi, Vallée du Tarn » 2019-2021



Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Madame Carole DELGA, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental du Tarn**, représenté par Monsieur Christophe RAMOND, son Président,

La **Commune d'Albi**, représentée par Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, son Maire,

La **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** représentée par Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, sa Présidente,

La **Communauté de Communes de Val 81** représentée par Monsieur Guy GAVALDA, son Président,

La **Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois** représentée par Monsieur Damien CHAMAYOU, son Président,

La **Commune d'Ambialet**, représentée par Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, son Maire

L'**Office de Tourisme d'Albi**, représenté par Madame Jacqueline MATHA, sa Présidente,

Vu le dispositif financier approuvé par la Commission Permanente de la Région Occitanie en date du 16 février 2018,

Vu la délibération de la commune d'Albi en date du 26 novembre 2018,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 9 octobre 2019,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Val 81, en date du 30 septembre 2019,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, en date du 27 juin 2019,

Vu la délibération de la commune d'Ambialet en date du 1^{er} octobre 2019,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme d'Albi, représenté par sa Présidente Jacqueline MATHA, dûment habilitée par l'assemblée générale extraordinaire de l'office de tourisme du 7 juin 2017,

Vu la délibération du Département du Tarn, en date du 11 octobre 2019

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en date de 30 juin 2017,
- l'appel à projet en commission permanente du 7 juillet 2017,
- la sélection de la première vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente le 15 décembre 2017
- la sélection de la deuxième vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente du 13 avril 2018

Vu le Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois,

Vu le Contrat Territorial Occitanie du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides,

Vu le Contrat de Ruralité du Grand Albigeois,

Vu le Contrat de Ruralité du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides,

Vu la Convention de partenariat des Offices de Tourisme d'Albi et de la Vallée du Tarn et des Monts de l'Albigeois, (Cf. Annexe 1).

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans un contexte de vive concurrence, la politique régionale pour le tourisme se mobilise autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dispose de sites d'exception, patrimoniaux, culturels, naturels et historiques. Ces sites, de par leur image et leur notoriété, contribuent à affirmer l'identité de notre territoire et sont autant d'atouts pour sa promotion et son attractivité notamment à destination des clientèles nationale et internationale. Par la fréquentation qu'ils entraînent, ils constituent des moteurs de développement économique, touristique et culturel. Ils contribuent aussi au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

La Région a donc décidé de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. Pour encourager la fréquentation touristique toute l'année, il convient de développer ou de moderniser une offre (équipements, aménagements...) qui aura un fort potentiel d'attractivité et une capacité à générer des retombées économiques et des emplois sur les territoires concernés dans le respect des populations, de l'environnement, des paysages et de la biodiversité.

C'est l'orientation 1 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, validé en juin 2017, sur la qualité des territoires et des entreprises, un enjeu d'innovation et d'internationalisation ; la priorité 5 est consacrée à la structuration des destinations touristiques majeures en Occitanie notamment en organisant une offre d'excellence dans les Grands Sites Occitanie.

Par ailleurs, les objectifs de visibilité internationale nécessitent une articulation renforcée des différentes politiques régionales touristiques, culturelles et territoriales ; en particulier, avec la stratégie Culture et Patrimoine adoptée par la Région le 20 décembre 2017 qui a acté la création d'un réseau régional des Biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO (huit Biens classés en Occitanie - près de 20 % des sites français - et des candidatures prometteuses).

Afin de s'adresser à l'identique à l'ensemble du territoire régional, un appel à candidatures a été lancé en juillet 2017 sur la base d'un cahier des charges clair permettant à chacun des sites candidats de postuler à l'attribution de ce label dans des conditions d'équité sur la base de paramètres objectifs (attractivité, notoriété, outils de gestion, offre patrimoniale, culturelle et naturelle, structuration de l'office du tourisme et de l'offre touristique...).

Les territoires labellisés Grands Sites Occitanie ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre. Ce projet, qui doit faire la part belle à l'innovation, concerne le cœur emblématique du Grand Site mais prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale.

Objectifs politique « Grands Sites Occitanie »

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,

- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région Occitanie/Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional.
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

ARTICLE 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département du Tarn, et le Grand Site Occitanie de « Albi, Vallée du Tarn » ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier le cœur emblématique, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans, indiquant les principaux investissements.

ARTICLE 2 - Constitution du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn »

Les deux territoires, Albi et la Vallée du Tarn, disposent d'atouts différents et complémentaires qui permettent de proposer une offre diversifiée à tout public. Albi dispose d'une offre principalement patrimoniale et culturelle, la Vallée du Tarn dispose d'une offre tournée vers les activités de loisirs/pleine nature, l'agritourisme et les circuits courts. La Vallée du Tarn située aux portes d'Albi fait office de zone préservée, véritable poumon vert de la zone urbaine.

Le Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » est constitué de deux cœurs emblématiques

- o **Albi**, la Cité épiscopale, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et le SPR qui l'entoure
- o **La presqu'île d'Ambialet**, patrimoine naturel inscrit et labellisée Petite Cité de Caractère, suite à sa volonté de créer un périmètre des abords/SPR avec l'ABF.

d'un périmètre d'influence, constitué de

- l'agglomération de l'Albigeois
- et la vallée du Tarn :
 - o La Communauté de Communes de Val 81
 - o La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois

de lieux de visite majeurs

- La cathédrale st Cécile : 1 501 802 visiteurs en 2018
- Le musée Toulouse Lautrec labellisé musée de France / palais de la Berbie : 150 054 visiteurs en 2018
- Le musée de la Mode : 25 411 visiteurs en 2018

d'autres lieux de visite contribuent à l'attractivité du territoire (en dessous de 20.000 visiteurs) :

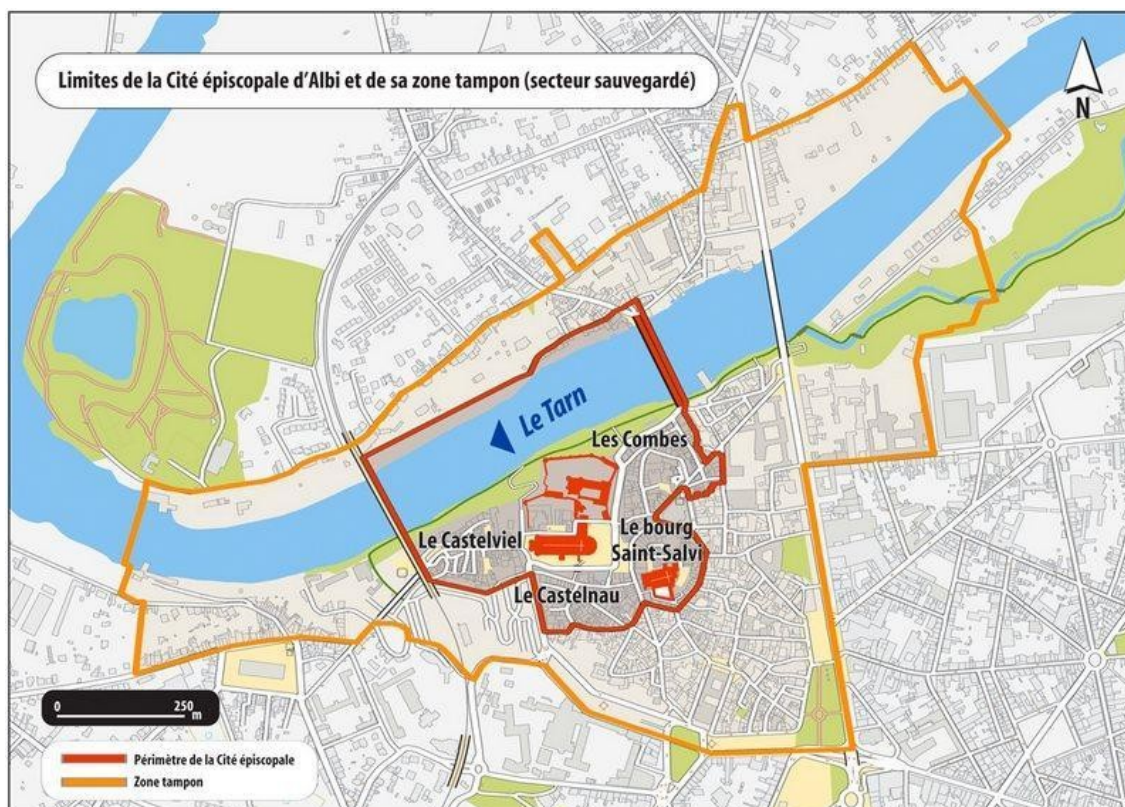
- Le centre d'art contemporain le LAIT : 11 223 visiteurs en 2018
- Le musée consacré au navigateur Lapérouse : 10 293 visiteurs en 2018
- Le Musée du Saut du Tarn à Saint-Juéry

d'événementiels et Scène Nationale

- La scène nationale d'Albi- Grand Théâtre : 95 000 spectateurs et 5 000 abonnés en 2018
- Le festival Pause Guitare : 50 000 spectateurs pour le festival « In » et 25 000 spectateurs pour le festival « Off » en 2018
- La Nuit Pastel 30 000 spectateurs en 2018
- Le Festival Places aux Artistes : 40 000 spectateurs en 2018
- Urban Festival : 12 000 personnes
- Le centre national de création musicale le GMEA Albi Tarn

2.1. ALBI, LE CŒUR EMBLEMATIQUE PATRIMONIAL ET CULTUREL

Périmètre du Site Patrimonial Remarquable



La Cité épiscopale d'Albi inscrite à l'UNESCO en Juillet 2010.

La Cité épiscopale est au cœur d'Albi, où depuis 1995 la Ville a conduit une politique raisonnée afin de protéger et de valoriser son patrimoine. Son périmètre s'étend sur 19,47 ha, et comprend notamment :

- la cathédrale Sainte-Cécile
- le palais de la Berbie géré par un Syndicat Mixte composé du Département et de la Ville d'Albi, qui abrite le musée Toulouse-Lautrec (EPMTL),
- l'église Saint-Salvi et son cloître
- le Pont-vieux
- les berges du Tarn comprises entre le Pont-vieux et le pont ferroviaire.

4 quartiers historiques entourent les deux géants de brique que sont la cathédrale et le palais épiscopal :

- le Castelveil, face au clocher de la cathédrale : il est le berceau de la ville. Avec ses placettes entourées de maisons médiévales à colombages et soleilhous sous les toits;
- le Castelnau, quartier pittoresque aux rues larges et rectilignes, il est le symbole du lotissement moderne de la ville au XII^{ème} siècle. La maison du Vieil Alby, près de la rue Toulouse-Lautrec, siège de l'association Albi patrimoine, en est l'un des emblèmes ;

- le bourg Saint-Salvi, en forme d'anneau ou de roue, entoure la collégiale et le cloître Saint-Salvi. Il s'agit là d'un ensemble remarquable érigé dès le XIe, associant architecture romane et gothique ;
- les Combes et berges du Tarn dont le Pont-vieux, bâti vers 1030 -1040 est la clé de la prospérité commerciale au Moyen-Age. Il est un atout important de défense notamment au XIVème pendant la guerre de 100 ans. Il est l'un des plus vieux ponts circulés de France.

Cet ensemble constitue le périmètre de la Cité épiscopale, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO qui a également défini un périmètre plus large de protection ou « zone tampon » correspondant à l'ancien secteur sauvegardé devenu site patrimonial remarquable avec l'entrée en vigueur de la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine du 07/07/2016.

Le quartier culturel des Cordeliers aux abords immédiats du cœur emblématique du Grand Site.

Afin de revitaliser la ville et de développer ses potentialités dans toutes ses dimensions urbaines, économiques et touristiques l'équipe municipale a entrepris dès 1998 un vaste programme de réinvestissement et de revalorisation de son centre urbain échelonné sur plusieurs années. Ce programme s'appuie sur la requalification des espaces publics et la réalisation d'équipements structurants. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et équilibré de l'ensemble de la ville. C'est dans ce cadre que le projet des Cordeliers a été réalisé en prolongement des aménagements de la place du Vigan, du Jardin National et de la place Ste Cécile. Ainsi s'achève la boucle des anciennes fortifications d'Albi.

Sur un périmètre de 3,2 hectares, le projet des Cordeliers a permis :

- la construction du Grand Théâtre, du complexe cinématographique et du parking souterrain,
- la rénovation de l'aile ouest de la salle de l'Athnor avec la création d'un accès indépendant à la salle Arcé,
- l'aménagement urbain des abords de ces bâtiments et de la place Lapérouse qui assure la liaison avec le centre historique et la Cité épiscopale.

La volonté de la Ville d'Albi réside dans la réalisation d'aménagements urbains de qualité qui accompagnent le projet architectural du grand théâtre signé par Dominique Perrault. Cet édifice s'inscrit aujourd'hui comme un symbole architectural remarquable aux portes du cœur historique et de sa Cité épiscopale. L'architecture contemporaine est en effet un signal fort pour les villes. Elle permet l'interaction entre le patrimoine historique et celui du 21ème siècle. Les deux participent à l'identité d'Albi et à son rayonnement international.

Le parti pris de la Ville d'Albi sur cet aménagement a été de travailler avec un architecte et artiste d'envergure internationale afin de donner à Albi, après le classement au patrimoine mondial et la rénovation du musée Toulouse Lautrec, une nouvelle ouverture à l'international. Avec « les Cordeliers » Albi a poursuivi sa mutation. Une nouvelle « pièce » au projet urbain albigeois permet de mieux appréhender sa cohérence.

Placée sur un axe structurant d'entrée du centre historique d'Albi, la nouvelle porte d'entrée touristique d'affaires et de congrès des Cordeliers prend tout son sens à proximité des équipements et des capacités réceptives et hôtelières de la ville.

En marge de ce quartier, le périmètre du quartier de la gare Albi Ville fait l'objet d'une étude urbaine de réaménagement en lien avec le PEM.

La Passerelle piétonne et l'aménagement de la rive droite du Tarn

La réalisation par l'Agglomération d'une passerelle piétonne en encorbellement sur le viaduc ferroviaire assurant une liaison douce entre les deux rives du Tarn a débuté en 2016. Elle permettra au printemps 2020 de relier directement le centre-ville, la Cité épiscopale et le site de Pratgraussals, concrétisant ainsi la stratégie de déplacement portée par l'agglomération. Ce programme s'accompagne de l'aménagement d'espaces publics du cœur historique (places du Château et du Calvaire) par la Ville et de l'aménagement du site de Pratgraussals en rive droite du Tarn.

En effet, la Ville d'Albi, en lien avec la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, souhaite poursuivre son projet de développement urbain en s'engageant dans une nouvelle étape d'aménagement et d'élargissement de son centre-ville sur la rive droite du Tarn. La Ville entend s'appuyer sur l'atout majeur de la réalisation de la passerelle pour amplifier et étendre à la rive droite la dynamique urbaine initiée par la restructuration du centre historique. La nouvelle salle événementielle de Pratgraussals et le projet de passerelle constituent en soi les premières étapes du renouveau du secteur

2.2. LA PRESQU'ÎLE D'AMBIALET, LE CŒUR EMBLEMATIQUE HISTORIQUE ET NATUREL *Dans l'attente du Périmètre des Abords, cartographie Diren, périmètre site classé (loi 1930)*



La Commune d'Ambialet a engagé la démarche de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) en juin 2019, sensiblement équivalent aux périmètres de protection des monuments historiques et sites protégés. La Mairie envisage la création d'un Site Patrimonial Remarquable d'ici 2022.

La presqu'île d'Ambialet dont l'isthme est le plus prononcé d'Europe, est un point d'attractivité touristique du Tarn situé à 25 min d'Albi sur l'axe de la rivière Tarn. Ce site exceptionnel par sa géomorphologie et son histoire est situé au cœur d'un Espace Naturel Sensible. La commune de 455 habitants s'étend des plateaux à la vallée dont la partie emblématique est située en bord de rivière. Le méandre du Tarn long de 3 km forme une presqu'île dominée par un prieuré et une chapelle romane du XI^e siècle, construits sur une aiguille schisteuse. La chapelle, bâtie en schiste, est un édifice représentant l'implantation du premier art roman dans la région. Les ruines du château Saint Raphaël témoignent du passé prestigieux de ce site au 11^e siècle et 12^e siècle. Ces dernières et l'église Saint Gilles XI^e siècle, aujourd'hui lieu culturel, dominant directement le barrage EDF sur le Tarn, véritable monument de l'apogée industrielle du début du XX^e siècle dont la centrale hydro-électrique est une des plus remarquable de la région. Le site est inscrit « site naturel du Tarn » en 1930. La presqu'île et ses abords sont inscrits au titre de la

protection des sites et monuments naturels depuis 1948 : boucle du Tarn, abords de la presqu'île et du prieuré, village d'Ambialet et ruines. Sa superficie est de 122 hectares, soit 4% du territoire communal. Deux éléments patrimoniaux sont répertoriés : la chapelle du Prieuré est classée monument historique en 1886 et la croix de l'ancien cimetière est inscrite depuis 1971. Des vestiges archéologiques d'importance, secteur des cases-encoches, sur le Roc St Jean au cœur de la presqu'île sont en cours d'étude par une équipe du CNRS rattachée au laboratoire TRACES de l'Université Jean Jaurès de Toulouse. La commune d'Ambialet compte plusieurs sites naturels identifiés avec enjeu de biodiversité : quatre ZNIEFF de type I et II et une zone « Espaces Naturels Sensibles » (ENS).

Ambialet est reconnu site pittoresque depuis la création des premiers guides touristiques et de voyage. Il contribue à l'attractivité des clientèles mais aussi au développement et au rayonnement du territoire alentour, générateur de retombées économiques. Des actions de valorisation du patrimoine sont menées depuis plusieurs années par la Mairie, les associations locales et par l'Office de Tourisme. La particularité de ce site, la beauté du paysage, l'intérêt patrimonial, historique et environnemental, sont autant d'atouts qui ont permis à Ambialet d'obtenir le label Petite Cité de Caractère en 2018.

2.3. LA ZONE D'INFLUENCE : LA VALLEE DU TARN, PATRIMOINE NATUREL

Le périmètre de la zone d'influence est composé des territoires des EPCI suivants :

- Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
- Communauté de Communes Val 81

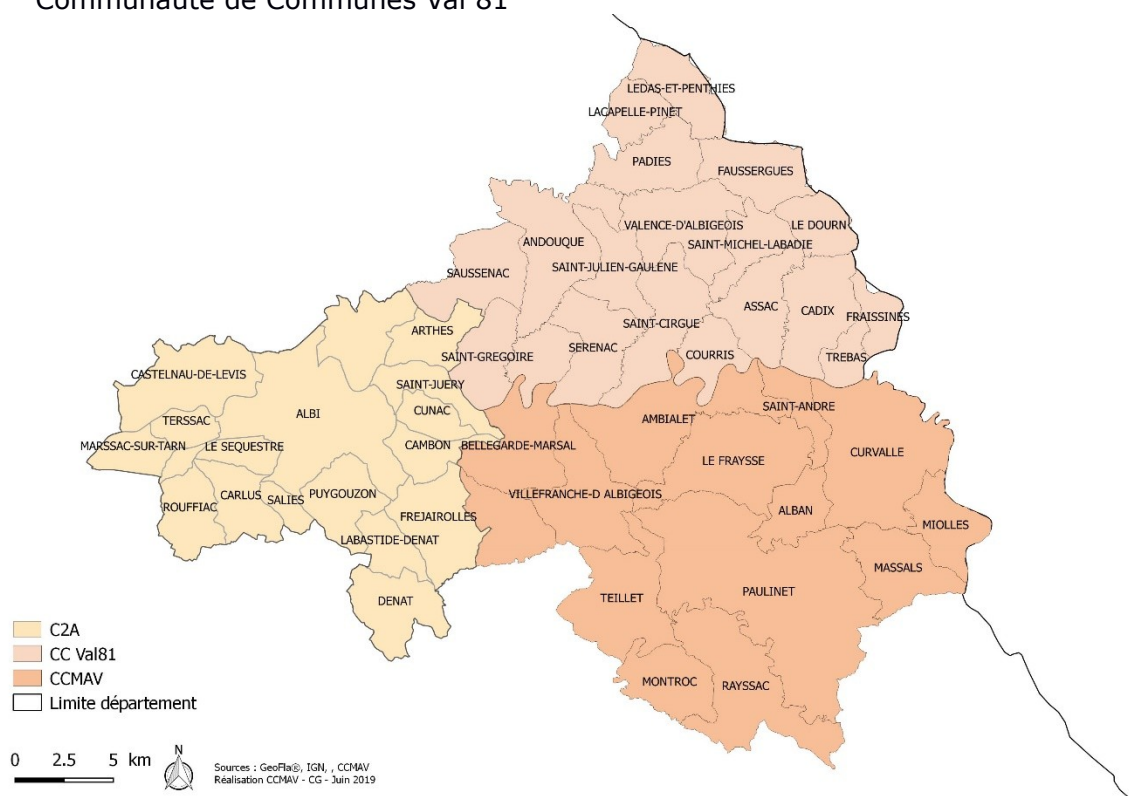


Figure 1 : La zone d'influence du Grand Site Occitanie "Albi, Vallée du Tarn"

La rivière Tarn traverse le territoire en son centre et lie deux entités paysagères, le plateau du Ségala au Nord et le plateau des Monts d'Alban au Sud avant de rejoindre la plaine de l'albigeois. La destination actuelle dénommée Vallée du Tarn est le prolongement des célèbres Gorges du Tarn situées un peu plus haut au-delà de Millau. L'axe Millau-Albi par la rivière Tarn est un élément naturel fédérateur et très porteur en

termes d'activités touristiques. Avec ses 375 km de cours d'eau, le Tarn est la rivière la plus importante du département du Tarn qui traverse le territoire de la Vallée du Tarn et Albi. La rivière se laisse découvrir par le tracé de l'ancienne voie ferrée Albi-Saint Affrique, réinvestie en axe routier, qui emprunte les ouvrages d'art (tunnels, ponts) construits à l'époque pour le train au début du siècle dernier. La destination couvre un périmètre de 49 communes situées sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à l'Ouest, Communauté de Communes Val 81 au Nord et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois au sud.

Ainsi, la rivière Tarn sillonne la vallée dominée par les plateaux qui offrent de splendides vues avant de chuter de 20 mètres parmi des rochers abrupts au Saut de Sabo puis s'élargir et traverser la majestueuse ville d'Albi. Albi et la Vallée du Tarn sont unis par la terre et la rivière, véritable colonne vertébrale de la Destination Albi et la Vallée du Tarn.

Le territoire de la zone d'influence dispose d'atouts incontestables qui lui permettent d'attirer de nombreux visiteurs. Le caractère rural et authentique, allié à une pratique sportive et de loisirs, attire une clientèle variée qui a envie de se ressourcer dans un cadre préservé aux abords de Grands Sites patrimoniaux (Albi, Cordes sur Ciel, Carcassonne, Millau, etc.). Le patrimoine naturel, le bâti, la richesse et la diversité des produits locaux et des savoir-faire ont permis l'essor d'activités variées et notamment de pleine nature (randonnée notamment via le GR 36, balades, visites thématiques faune/flore, baignades en eaux vives, canoë, pêche, artisanat, etc.). Ces éléments font de cette vallée et des plateaux qui la surplombent un lieu paisible, aux curiosités à déceler avec quelques sites particulièrement intéressants, et propice à la détente et au ressourcement. Un surprenant parcours de routes serpentine conduit à la découverte de villages pittoresques chargés d'histoire et de paysages harmonieux à deux pas d'Albi.

Des sites d'intérêts et vestiges historiques ponctuent les paysages : la station verte de Trébas-les-Bains, le hameau de Gaycre et son manoir surplombant la Vallée du Tarn, le château de Grandval à Teillet (datant du XVIII^e siècle, propriété de Toulouse Lautrec au XIX^e siècle), les boiseries de Laclau à l'église de Lacalm au Fraysse et de Notre Dame d'Ourtiguet à Paulinet, les fresques et peintures byzantines de Nicolaï Greschny du XX^e siècle à l'église d'Alban et à la Chapelle de la Maurinié à Bellegarde-Marsal, des vestiges archéologiques tels que menhirs, dolmen ou statues-menhirs, cases-encoches ou encore des vestiges d'anciennes bastides (Villefranche d'Albigeois, Valence d'Albigeois, etc.), le château de Coupiac et Brousse le Château, sites touristiques limitrophes, côté Aveyron.

Le territoire présente en outre un grand intérêt en termes de richesse floristique et faunistique en raison de son équilibre écologique et de son habitat majoritairement dispersé. La région est également riche en minerais rares et les monts de l'Albigeois, les puechs, sont propices à l'observation des astres, éloignés de toute pollution lumineuse. L'artisanat local est développé et plus de 70 producteurs en vente directe proposent une diversité de produits locaux que l'on retrouve notamment en vente en zone urbaine. Région agricole et terre de production, le territoire est aussi une terre d'élevage d'où provient une partie de la zone du label Veau du Ségala et de l'Aveyron mais aussi une partie du lait de brebis servant à la fabrication du Roquefort (20% provient du Tarn). De nombreuses exploitations produisent sous signe officiel de qualité (AOC, label rouge) et une partie qui progresse détient le label AB (Agriculture Biologique).

ARTICLE 3 - Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie « Albi, la Vallée du Tarn »

Le projet « Grands Sites Occitanie » doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation et doit intégrer les données relatives

- au projet de préservation et de valorisation du patrimoine du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dont l'état sanitaire du patrimoine
- au projet d'aménagement urbain du cœur emblématique

- à la stratégie de médiation du patrimoine culturel ou naturel prenant en compte les nouvelles approches de valorisation du patrimoine dans les lieux de visite majeurs
- à la stratégie digitale avant pendant et après la visite du Grand Site Occitanie
- à la stratégie territoriale de développement culturel, touristique concernant le cœur emblématique et la zone d'influence
- à l'amélioration de la qualité de l'accueil
- à l'incitation des visiteurs à découvrir le territoire à partir du cœur emblématique et le renvoi vers les autres « Grands Sites Occitanie » de proximité ou concernés par les thématiques patrimoniales et touristiques
- à l'appropriation de la politique des Grands Sites par leurs habitants et acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs
- aux facteurs d'innovation dans le projet touristique et culturel
- aux outils de gestion des cœurs emblématiques

LES OUTILS DE GESTION DU COEUR EMBLEMATIQUE D'ALBI ET DU SPR QUI L'ENTOURE		
Outils de gestion	Date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	Périmètre délimité en 1964, PSMV approuvé le 21 janvier 1993 avec création de la Commission locale du SPR d'Albi	Révision envisagée du SPR à moyen terme
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	- Délibération du conseil municipal d'Albi du 30 mars 2009 approuvant la Charte de qualité urbaine - SCoT du Grand Albigeois prescrit les 15 février 2006 - Plan Paysage de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois approuvé en 2016	Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 18 décembre 2018 a arrêté le PLUi du Grand Albigeois et son PADD, soumis à l'avis des personnes publiques associées, il fait l'objet d'une enquête publique et devrait être applicable au premier trimestre de l'année 2020.
RLP	Arrêté municipal d'Albi du 27 décembre 2007 Après 2 années de concertation, d'échange avec les partenaires et de travail collaboratif avec les 16 communes, le bilan de la concertation et le projet de RLPi ont été arrêtés le 2 juillet 2019, par délibérations du Conseil communautaire.	Le bilan de la concertation et le projet de RLPi ont été arrêtés le 2 juillet 2019, par délibérations du Conseil communautaire, pour approbation au 1 ^{er} juillet 2020
Règlement enseignes	Arrêté municipal d'Albi du 27 décembre 2007	En vigueur
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	PDU approuvé par le Conseil communautaire du 28 septembre 2017	En vigueur
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale		A Prévoir
Plan de gestion Unesco	Plan de gestion de la Cité épiscopale réalisé en 2009 et approuvé par le comité du patrimoine mondial le 31 juillet 2010	Mise en œuvre pluriannuelle depuis 2010

LES OUTILS DE GESTION DU CŒUR EMBLEMATIQUE DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBIALET

Outils de gestion	Date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	Ambialet : protection des sites et monuments naturels (1948) PDA en cours (juin 2019)	Création SPR d'ici 2022
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	Révision du SCoT du Grand Albigeois approuvée le 21/12/2017 Pas de charte formalisée mais des documents annexés aux documents reprenant des recommandations du CAUE d'urbanisme en vigueur ou en projet	Projet de PLUi arrêté le 11/04/2019. Le PLUi devrait entrer en vigueur au 1 ^{er} trimestre 2020
RLP	Sans objet	
Règlement enseignes	Sans objet	
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	Schéma de mobilité élaboré à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides finalisé en juillet 2018	
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	Charte de signalisation élaborée en 2018 à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides	Les communes souhaitant s'engager dans un programme opérationnel de signalétique doivent se positionner courant 2019
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS	Sans objet	

LES OUTILS DE GESTION DE LA ZONE D'INFLUENCE pour information

Outils de gestion	Date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	- Pour la C2A Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 18 décembre 2018 a arrêté le PLUi du Grand Albigeois et son PADD. - Plan Paysage de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois approuvé en 2016 Pour la C2A et la CCMAV Révision du SCoT du Grand Albigeois approuvée le 21/12/2017 Pas de charte formalisée mais des documents annexés aux documents reprenant des recommandations du CAUE d'urbanisme en vigueur ou en projet Pour la CC Val 81 SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais approuvé le 04/03/2019	Pour la C2A Projet de PLUi arrêté le 18/12/2018. Le PLUi devrait entrer en vigueur au 1^{er} trimestre 2020 Pour la CCMAV Projet de PLUi arrêté le 11/04/2019. Le PLUi devrait entrer en vigueur au 1^{er} trimestre 2020
RLP	Pour la C2A Après 2 années de concertation, d'échange avec les partenaires et de travail collaboratif avec les 16	Le bilan de la concertation et le projet de RLPi ont été arrêtés le 2 juillet 2019, par délibérations du Conseil communautaire, pour

	communes, le bilan de la concertation et le projet de RLPi ont été arrêtés le 2 juillet 2019, par délibérations du Conseil communautaire.	approbation au 1 ^{er} juillet 2020
Règlement enseignes	Pour la C2A Après 2 années de concertation, d'échange avec les partenaires et de travail collaboratif avec les 16 communes, le bilan de la concertation et le projet de RLPi ont été arrêtés le 2 juillet 2019, par délibérations du Conseil communautaire.	Le bilan de la concertation et le projet de RLPi ont été arrêtés le 2 juillet 2019, par délibérations du Conseil communautaire, pour approbation au 1 ^{er} juillet 2020
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	Pour la C2A PDU approuvé par le Conseil communautaire du 28 septembre 2017 Pour CCMAV et CC Val 81 Schéma de mobilité élaboré à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides finalisé en juillet 2018	En vigueur
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	Pour CCMAV et CC Val 81 Charte de signalisation élaborée en 2018 à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides	Pour CCMAV Les communes souhaitant s'engager dans un programme opérationnel de signalétique doivent se positionner courant 2019. Il n'a pas été donné de suite au schéma pour la CCVal 81
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS		

LA STRATEGIE DU GRAND SITE OCCITANIE « ALBI, VALLEE DU TARN »

Le projet de développement territorial et stratégique de destination Grand site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » s'appuie sur la notoriété de ses deux cœurs emblématiques, Albi et la presqu'île d'Ambialet, associés à une offre de pleine nature complémentaire principalement portée par la Vallée du Tarn. Cette destination « Albi, Vallée du Tarn » est cohérente car déjà naturellement pratiquée par les visiteurs, l'axe de la rivière Tarn, le prolongement des Gorges du Tarn étant très porteur et fédérateur. Le fil conducteur de cette destination est la rivière Tarn et notamment l'itinérance, qui constitue un élément identitaire pour les deux territoires et constituera un élément différenciant au sein des Grands Sites Occitanie.

<u>Atouts</u> La Cité épiscopale d'Albi inscrite sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO La Mappa Mundi inscrite au registre Mémoire du Monde de l'Unesco La rivière Tarn comme fil conducteur Complémentarité de l'offre (patrimoine et tourisme vert) Deux cœurs emblématiques à découvrir Les grands événementiels culturels et sportifs	<u>Points à conforter</u> Une destination à construire L'accès à la Vallée du Tarn La saisonnalité très forte pour la Vallée du Tarn Les moyens financiers notamment sur la promotion
<u>Opportunités</u> La notoriété des Gorges du Tarn La proximité de Toulouse L'accompagnement financier de la Région La curiosité des habitants de la nouvelle Région à découvrir leur patrimoine sur un territoire plus vaste	<u>Points d'attention</u> La dynamique du réseau GSO pour optimiser les renvois d'un site à l'autre

Enjeux

- Le maintien et le développement de l'activité économique et touristique d'Albi et de la Vallée du Tarn, à l'année
- Le développement de l'attractivité d'Albi et de la vallée du Tarn comme destination d'accueil d'excellence,
- La préservation de l'environnement et la biodiversité du Grand Site,
- Le développement culturel et la transmission du savoir/histoire commune.

Objectifs

- Développer les retombées économiques pour Albi et son périmètre d'influence,
- Proposer une offre diversifiée et complémentaire entre tourisme urbain et tourisme rural,
- Être reconnu comme une destination d'accueil d'excellence et de qualité,
- Être reconnu comme une destination touristique et responsable.

Stratégie du Grand Site Occitanie

La stratégie touristique du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » repose sur les axes de développement suivant :

- 1. Valoriser les filières patrimoniale et culturelle du Grand Site « Albi, Vallée du Tarn »**
- 2. Structurer et qualifier une offre d'itinérance « Albi, Vallée du Tarn »**
- 3. Développer et valoriser les produits et les savoir-faire locaux,**
- 4. Construire et rendre visible la destination touristique « Albi, Vallée du Tarn »**

AXE 1 - VALORISER LES FILIERES PATRIMONIALE ET CULTURELLE DU GRAND SITE ALBI, VALLEE DU TARN

Mesure 1 Valoriser la filière patrimoniale et culturelle sur Albi, cœur emblématique	Action 1 Réviser le plan de gestion UNESCO
	Action 2 Réviser le SPR
	Action 3 Médiation numérique de valorisation du patrimoine avec l'Office de Tourisme
	Action 4 Réaliser une étude et mettre en place un centre d'interprétation dédié à Lapérouse
	Action 5 Programmer des actions thématiques de valorisation du patrimoine
Mesure 2 Valoriser la filière historique et naturelle sur la presqu'île d'Ambialet, cœur emblématique	Action 1 Mettre en place des mesures de protection et de valorisation du patrimoine supplémentaires
	Action 2 Créer et aménager un site de visite ouvert au public sur le site archéologique du Roc St Jean et sur les ruines du château St Raphaël
	Action 3 Programmer des animations thématiques patrimoine et biodiversité et créer un circuit historique/environnemental
	Action 4 Développer et aménager des activités de loisirs associées à la découverte du site (passerelle sur le Tarn, petit train)
	Action 5 Améliorer l'accueil du public en aménageant les espaces et les équipements publics (toilettes, parking, aire de camping-car)
	Action 6 Mettre en lumière le site de la presqu'île d'Ambialet
Mesure 3 Valoriser la filière patrimoniale et culturelle du Grand Site	Action 1 Protéger, restaurer, aménager et valoriser des lieux culturels d'intérêt patrimonial fort permettant le développement de programmations culturelles et l'ouverture au public
	Action 2 Valoriser les sites archéologiques et le mobilier /objets
	Action 3 Soutenir les initiatives locales d'envergure (musique, théâtre, etc.), notamment dans les lieux culturels et patrimoniaux d'intérêt
	Action 4 Développer les expositions et les partenariats avec les Musées
	Action 5 Rechercher et aménager de nouveaux lieux d'expositions
	Action 6 Créer une résidence d'artistes et poursuivre la programmation musicale à la Chapelle de Massals
	Action 7

	Encourager et valoriser les initiatives locales notamment l'organisation de visites culturelles et d'expositions
	Action 8 Programmer de nouvelles visites guidées notamment en ayant recours à des guides conférenciers agréés
	Action 9 Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, artistiques et numériques
	Action 10 Encourager la découverte culturelle par la pratique sportive (géocaching, course d'orientation, jeux de piste, chasse aux trésors...)

AXE 2 - STRUCTURER ET QUALIFIER UNE OFFRE D'ITINERANCE DU GRAND SITE ALBI, VALLEE DU TARN

Mesure 1 Créer et aménager de sites et équipements d'activités de loisirs et sportifs	Action 1 Créer le pôle nature et escalade phare du Tarn
	Action 2 Conforter Trébas comme une station verte sur la rivière Tarn, naturelle et préservée
	Action 3 Créer une station de Trail® sur les plateaux
	Action 4 Conforter les activités liées à l'eau : baignade, canoë, pêche, randonnée aquatique...
	Action 5 Soutenir l'évènementiel "d'envergure" existant autour des activités sportives telles que le trail d'Alban et le trail de Bellegarde-Marsal, le marathon d'Albi, la Fête de l'eau
	Action 6 Créer des manifestations en lien avec les équipements sportifs et sites de loisirs : canoë, vélo, escalade, randonnée
Mesure 2 Développer des projets d'itinérance de qualité	Action 1 Développer et qualifier une offre d'itinéraires diversifiée (distances, dénivelés, niveau de difficulté, public)
	Action 2 Développer des itinéraires adaptés à diverses pratiques : pédestre, cycliste, VTT, équestre, PMR
	Action 3 Contribuer à la réalisation de projets d'itinérance structurants reliant plusieurs destinations, notamment itinérance le long de la rivière Tarn
Mesure 3 Valoriser le patrimoine naturel et aménager des circuits découverte « biodiversité, nature »	Action 1 Redévelopper un parc naturel et urbain par l'aménagement du secteur de Pratgrausals en s'appuyant sur un nouvel équipement au service de la mobilité douce et de la découverte : la passerelle piétonne
	Action 2 Prolonger l'Echappée verte, parcours qui sillonne le long du Tarn et le ruisseau du Caussels, jusqu'au quartier de Jarlard.
	Action 3 Créer un circuit sur la presqu'île d'Ambialet, ludique et pédagogique : géographie, géologie, géomorphologie, etc.
	Action 4 Créer des circuits historiques sur les points d'intérêts patrimoniaux identifiés
	Action 5 Créer des itinéraires de découverte thématiques du patrimoine
	Action 6 Mettre en valeur les espaces naturels sensibles du territoire en créant des circuits d'interprétation
	Action 7 Proposer des animations autour de la découverte de la nature (faune / flore)

AXE 3 - DEVELOPPER ET VALORISER LES PRODUITS ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX

Mesure 1 Accroître l'offre de visites à la ferme	Action 1 Réaliser un inventaire des exploitations et activités agricoles et accompagner les agriculteurs dans leurs projets de création de visites à la ferme
	Action 2 Encourager à la labellisation
	Action 3 Développer des visites à la ferme diversifiées et adaptées à divers publics
Mesure 2 Promouvoir les circuits-courts et tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire	Action 1 Conforter et dynamiser la vente directe
	Action 2 Favoriser la consommation locale (restauration collective, restaurants, marchés gourmands, associations, etc.)
	Action 3 Créer des réserves foncières pour développer des productions agricoles (maraîchage, etc.)
	Action 4 Sensibiliser la clientèle touristique à l'intérêt de la consommation locale et promouvoir la gastronomie locale (recettes traditionnelles, création et découverte culinaire, etc.)
Mesure 3 Valoriser les savoir-faire artisanaux	Action 1 Organiser des visites d'ateliers
	Action 2 Développer les marchés d'artisanat

AXE 4 - ANIMER, COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE « ALBI, VALLEE DU TARN »

Mesure 1 Animer la destination	Action 1 Développer les partenariats
	Action 2 Mettre en place un réseau de Greeters
	Action 3 Créer une charte d'engagement écoresponsable applicable à tous les acteurs touristiques
	Action 4 Valoriser les écolabels (label clef verte, station verte, pavillon bleu)
Mesure 2 Communiquer sur la destination	Action 1 Construire une stratégie de communication à l'échelle du Grand Site Occitanie, en partenariat avec les instances départementales et régionales
	Action 2 Créer un site internet du Grand Site Occitanie
	Action 3 Créer et déployer des outils de communication innovants à l'échelle du Grand Site Occitanie adaptés à nos clientèles et aux filières
	Action 4 Améliorer la signalétique entre Albi et la Vallée du Tarn
Mesure 3 Promouvoir la destination à l'échelle régionale et internationale	Action 1 Construire une stratégie marketing à l'échelle du Grand Site Occitanie, en partenariat avec les instances départementales et régionales
	Action 2 Créer une offre commerciale groupe et individuel (créer des packages par thématiques avec visites et activités de loisirs)
	Action 3 Développer une gamme de produits identitaires à l'image du Grand Site
	Action 4 Proposer une offre de séjours randonnée sur la destination Albi, Vallée du Tarn
	Action 5

Produire des événementiels pour encourager la découverte du milieu rural (mini-ferme en ville, exposition, semaine du goût, stages culinaires, etc.

ARTICLE 4 - Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site Occitanie « Albi, Vallée du Tarn » sur la période 2018/2021 et méthodologie proposée

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO « Albi, Vallée du Tarn » établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2018/2021, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région (lors d'un comité d'audition régional) qui se déroulera dans la première quinzaine de septembre. Chaque Grand Site sera reçu individuellement. Il présentera devant les membres du comité le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Ce comité d'audition associera notamment les services des départements et de l'Etat.

Une analyse par la Région et par le Département sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs
- un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

Cf. maquette feuille de route/programme d'actions à prendre en compte en annexe 1.

Et dispositif financier voté en CP du 16 février 2018 pour identifier les critères d'éligibilités.

4.1. ALBI, COEUR EMBLEMATIQUE : LES ENJEUX DE GESTION RAISONNE ET DURABLE D'UNE STRATEGIE DE DESTINATION TOURISTIQUE D'EXCEPTION

Les enjeux de la destination Albi

- La restructuration des accueils,
- La gestion efficiente des flux,
- La diversification des cibles,
- La stratégie numérique et digitale,
- La médiation culturelle du Grand Site,
- Le développement d'actions partenariales avec les acteurs touristiques de la zone d'influence et en réseau avec les grands sites Occitanie,
- La commercialisation de l'offre de tourisme M.I.C.E. et réceptif.

Les enjeux de développement

Gérer des équilibres durables entre les politiques de préservation du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial et une stratégie de tourisme de destination dans le respect des valeurs de l'UNESCO.

- Eduquer et sensibiliser le citoyen,
- Encourager et promouvoir la création et la diffusion,

- Renforcer les liens entre héritage historique et innovation,
- Harmoniser le territoire et consolider le "vivre ensemble" (culture et proximité),
- Favoriser et valoriser l'identité culturelle,
- Soutenir et valoriser l'économie de la culture.

Le Schéma stratégique de développement territorial

Inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité (UNESCO):

- La Cité épiscopale

Programme Mémoire du monde (UNESCO)

- La Mappa Mundi

Le Cœur emblématique :

- La Cité épiscopale et le SPR
- 4 bâtiments remarquables : la cathédrale Sainte-Cécile, le Palais de la Berbie, le Pont-vieux et la collégiale Saint-Salvi

Le périmètre associé, les abords immédiats du SPR :

- Le nouveau quartier culturel des Cordeliers et le Grand Théâtre
- La rivière Tarn, avec le projet en cours de passerelle piétonne et le réaménagement du site de Pratgrausals

L'office de tourisme d'Albi d'intérêt général régional qui souhaite clarifier et structurer son action touristique à court et moyen terme (Cf. Schéma directeur Annexe 2) dans un contexte marqué par :

- une volonté forte de resserrer les liens avec les partenaires, les socio-professionnels et la collectivité de tutelle,
- une réflexion globale sur le développement du tourisme et de ses retombées économiques locales,
- un désir de fédérer les acteurs autour d'une vision commune de l'avenir,
- un besoin de définir des objectifs, les moyens et les résultats en matière de tourisme à l'horizon de 2025.

Le territoire d'influence

- L'Albigeois, une politique partenariale de proximité et de complémentarité urbaine et de pleine nature,
- La convergence du Grand Site avec la vallée du Tarn, vers les Grands Sites de Rodez et de Millau,
- La politique de destination touristique tarnaise animée par le CDT du Tarn en réseau avec les offices de tourisme majeurs et le Parc régional du Haut-Languedoc.

Le développement au niveau régional, national et international

- Les Biens UNESCO
- Les Grands Sites Occitanie

Albi, Coeur emblématique, plan quinquennal 2018-2023

Patrimoine et Culture	Développement touristique de destination	Médiation	Attractivité Territoriale
- Programme pluri-annuel de restauration des monuments majeurs du périmètre UNESCO et du SPR - Révision du Plan de Gestion UNESCO - Mise en conformité des documents d'urbanisme avec les exigences patrimoniales et notamment révision du Site Patrimonial Remarquable - Expositions temporaires d'envergure nationale au musée Toulouse-Lautrec	- Qualification de l'offre touristique autour de l'Office de tourisme - Travaux de restauration et de valorisation du Palais de la Berbie dans le cadre de son Plan Patrimoine - Etudes de notoriété de la destination - Développement de la destination au national et à l'international - Réaménagement d'envergure de la boutique du Musée Toulouse-Lautrec et projet de rénovation du Pavillon du Bastion du Palais de la Berbie à des fins touristiques. - Développement et mise en œuvre d'outils numériques facilitant la découverte touristique	- Réalisation d'un espace d'interprétation du Grand Site au cœur de l'office de tourisme - Valorisation et médiation culturelle - Innovation dans les nouvelles approches numériques et ludiques	- Aménagements et équipements urbains dans le cœur emblématique : passerelle piétonne, salle événementielle de Pratgrausals et réaménagement du site - Montée en gamme des équipements structurants, des animations et offres de services - Mise en lumière de la cathédrale Sainte-Cécile et projection par mapping

4.2. Le périmètre d'influence : les enjeux de gestion raisonnée et durable d'une stratégie touristique de pleine nature avec la Vallée du Tarn, écrin préservé

La destination Vallée du Tarn travaille en partenariat étroit avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural de l'Albigeois et des Bastides notamment avec son réseau d'Offices de Tourisme (Cordes-sur-Ciel, Ségalà Carmausin, Centre Tarn, Vallée du Tarn et Albi en tant que participant convié). Elle entend maintenir cette collaboration et accroître les actions menées à cette échelle. Des collaborations et des complémentarités de l'offre seront construites en particulier avec le Grand site Occitanie "Cordes et les cités médiévales" mais aussi dans le cadre du réseau des Offices de Tourisme de la Vallée du Tarn entre Millau et Albi, voire au-delà, avec le Grand site d'Occitanie "Millau-Roquefort-Sylvanès" et les Gorges du Tarn, notamment sur les sports de nature. Par ailleurs, une collaboration étroite est menée avec Tarn Tourisme notamment sur le volet promotion de la destination.

Le plan d'actions quinquennal de développement touristique de la destination prend en compte 3 thématiques dans une optique de développement durable :

- Un tourisme de nature et de ressourcement
- Un tourisme culturel

- Un tourisme de découverte économique

Outre ses missions premières régaliennes d'accueil, de coordination des partenaires touristiques et de promotion de la destination, l'Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois est en charge du développement touristique en lien avec les Communautés de Communes et collectivités du territoire. Il est engagé dans une démarche qualité depuis sa création et se fixe comme objectif, par souci de cohérence avec la démarche Grand Site Occitanie, de déposer une demande de classement.

Ainsi, la structuration de l'office de tourisme et de l'offre touristique sont prioritaires.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie

Collectivité, chef de file du « Grand Site Occitanie » :

la Ville d'Albi représentée par son Maire

Chef de projet de la collectivité qui a autorité sur les services concernés :

la Direction Générale des Services de la Ville d'Albi

Et chef de file technique associé, l'OTSi d'Albi référent 1ère catégorie d'intérêt régional :

la Direction de l'Office de Tourisme d'Albi

Equipe d'ingénierie dédiée à l'échelle du territoire : mettre les fonctions mais pas les noms

- Ville d'Albi et Communauté d'Agglomération de l'Albigeois : chef du service tourisme et commerce et directrice des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales
- Conservateur/trice du Musée Toulouse Lautrec
- Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois : DGA, Responsable du pôle aménagement du territoire et développement économique
- Communauté de Communes Val 81 : chargée de mission tourisme
- Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois : Directrice
- Commune d'Ambialet : Monsieur le Maire

Le comité « Grands Sites Occitanie » transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme...) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale.

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

NB : Pour les Grands Sites de France (et OGS) ou les sites Unesco, labellisés en « Grands Sites Occitanie », ils s'appuieront sur les gouvernances existantes en les complétant avec les attentes du label « Grands Sites Occitanie ». Une coprésidence associera le Préfet et la Présidente de Région.

Le Comité de Pilotage Stratégique, chargé de la mise en œuvre du contrat de Grand Site Occitanie, est présidé par le Maire d'Albi, chef de file. Il est composé notamment des partenaires suivants :

- des partenaires des conventions de partenariat :
 - la Ville d'Albi ;
 - La Commune d'Ambialet
 - les offices de tourisme : OT d'Albi, OT de la Vallée du Tarn et des Monts de l'Albigeois ;
 - les EPCI : CC de Val 81, CC des Monts d'Alban et du Villefrancois, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- du Comité Régional du Tourisme,
- du Département du Tarn,
- du Comité Départemental du Tourisme,
- du CAUE du Tarn.
- Des services de l'Etat : DRAC, UDAP, DREAL

Liste des acteurs institutionnels : cf. annexe 2.

ARTICLE 6 - Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site « Albi et la Vallée du Tarn » sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 - Obligations générales

- Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :
- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1ère catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps,
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer obligatoirement aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..)
- établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1ère catégorie référent et les autres OT 1ère catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 - Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- installer, dans les Offices de Tourisme, les outils régionaux tels que visés à l'article 9, veiller à leur entretien et à leur bon fonctionnement. Signaler à la Région tout dysfonctionnement, contracter toutes les assurances nécessaires en lien avec l'accueil des publics,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multi langues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
- animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurants labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication « Grands Sites Occitanie »
- fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
- s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
- promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
 - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie » de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
 - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.
- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique, sous réserve d'un co-financement de la Région Occitanie,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».
- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,

- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique «Grands Sites Occitanie»,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-reputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

Les anciens sites naturels labellisés au titre des ex-Grands Sites Midi-Pyrénées devront :

- s'engager dans la démarche Grand Site de France s'ils répondent aux critères de la démarche nationale et après l'acceptation de la candidature « GRAND SITE OCCITANIE »

Article 7 - Les outils et projets régionaux déployés

7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

7.2 - Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau GSO
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO
- le plan qualité
- et autres projets collectifs ...

7.3 - Appui ingénierie sur les projets GSO

La direction du tourisme et du thermalisme et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région

Critères du dispositif Equipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018.

Et dispositifs de droits communs intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention du Département

En ce qui concerne le Département du Tarn, ses modalités d'intervention pour le soutien aux projets structurants conduits sur le territoire du Grand Site « Albi, Vallée du Tarn » dans le cadre de la politique régionale sont les suivantes :

- 1- Son intervention devra se faire en adéquation avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la politique de développement touristique départementale, déclinée chaque année dans le rapport au Budget Primitif du Conseil départemental.
- 2- Plus précisément, le Département met à la disposition du territoire du Grand Site « Albi, la Vallée du Tarn » deux outils majeurs pour la structuration de l'offre touristique locale : le Comité Départemental du Tourisme et la participation des offices de tourisme du secteur du Grand Site à la stratégie de convergence départementale animée par le CDT.
- 3- De plus, le Fonds départemental d'intervention touristique (FDIT) permettra le soutien à :
 - la création ou la modernisation des équipements d'accueil (offices de tourisme, syndicats d'initiative, associations touristiques reconnues d'intérêt départemental),
 - aux équipements de loisirs et de mise en valeur du patrimoine (aménagement de plans d'eau et rivières, création d'aires de repos et de pique-nique, aménagement de sites naturels),
 - la signalisation touristique (études et réalisations hors zone urbaine).
- 4- Le Département conduit une politique volontariste en matière d'oenotourisme : il soutient les actions liant le vin, le patrimoine et la culture, avec pour effet de contribuer aussi au développement de la filière viticole. Plus particulièrement, il soutient les actions de promotion et communication de la filière
- 5- Dans le cadre des contrats régionaux 2018-2021 portés par le Grand Albigeois et le Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Département apportera son soutien financier, pour la mise en œuvre des programmes opérationnels, à l'aide de l'ensemble de ses politiques sectorielles et contractuelles.
- 6- Le Département s'est doté depuis 2003 du Fonds de Développement Territorial, instrument financier spécifique duquel relèvent notamment les projets à caractère d'investissement immobilier portés essentiellement par des communes et des structures intercommunales. L'intervention départementale au titre du FDT s'inscrit dans des axes et dans des mesures :
 - a. Axe 1 Mesure 1 : politique d'accompagnement des communes de moins de 2 000 habitants
 - b. Axe 1 Mesure 3 et Axe 2 Mesure 2 : soutien départemental aux projets des collectivités publiques d'études préalables aux projets d'investissement
 - c. Axe 3 Mesure 1 et 2 : soutien aux projets des communes de plus de 2 000 habitants (mesure 1) et à ceux des intercommunalités (communautés de communes et d'agglomération, mesure 2)

Pour la période 2018-2020, le Contrat Atouts-Tarn - élaboré et signé avec les intercommunalités - est l'outil contractuel prioritaire du Département qui permettra de soutenir des opérations déclinant les compétences de l'intercommunalité de projet porteuse du contrat mais aussi des opérations d'intérêt départemental portées par des maîtres d'ouvrages publics ou privés. L'assemblée départementale, réunie le 9 février 2018, a souhaité

élargir le dispositif en étendant ces contrats à l'ensemble des domaines d'intervention du conseil départemental pour la période 2018-2020. Le nouveau «contrat Atouts Tarn » prend ainsi en compte à la fois les solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, route,...) et les solidarités humaines (enfance, famille, insertion, autonomie,...) afin de renforcer le dialogue et les actions avec les territoires et faire émerger les projets dans une logique transversale. Les Contrats Atouts Tarn 2018-2020 concernés sont ceux du Grand Albigeois, de Val 81 et des Monts d'Alban et du Villefrancois.

- 7- Par ailleurs, le Département du Tarn intervient de manière volontariste à travers les objectifs confiés à son Comité Départemental du Tourisme qui exerce les missions de promotion, de communication et de commercialisation pour les acteurs du territoire du Grand Site.

Le programme d'action du CDT s'articule autour de 5 axes : l'attractivité du territoire, la professionnalisation des acteurs, l'accueil des visiteurs, le rôle de Relais Territorial et l'observatoire Départemental. Plus particulièrement, il met en œuvre une communication basée sur l'émotion et l'expérience, il poursuit les actions de sensibilisation des professionnels sur le volet numérique et marketing, le déploiement de la plateforme de données « APIDAE » pour une meilleure diffusion de l'offre touristique tarnaise, il optimise l'accueil et le cycle relationnel client pour augmenter la dépense client durant le séjour et le fidéliser (site « Internet de séjour », service de «Conciergerie» mutualisé avec les Offices de Tourisme, etc.) et enfin il renforce le rôle de relais territorial auprès des Offices de Tourisme (accompagnement technique des territoires, démarche Qualité, création d'une plateforme ressources à destination des Offices de Tourisme, ...).

- 8- Le Syndicat Mixte du Palais de la Berbie, constitué du Département et de la Ville d'Albi, portera des opérations d'aménagement et de rénovation du patrimoine, contribuant ainsi à la conservation et au rayonnement de ce site emblématique.
- 9- Enfin, le CAUE du Tarn exercera un rôle actif dans la mise en œuvre du Grand Site, il accompagnera les collectivités au développement de la qualité d'accueil de leur site, aidera la mise en place de stratégies de développement et de mise en réseau, aidera à valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager, notamment par l'amélioration de la qualité des espaces publics.

ARTICLE 10 – Durée

Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans. Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

Article 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 3 mois.

A XXX

Le XXX

Pour la Région Occitanie, La Présidente, Carole DELGA	Pour la Commune d'Albi, Le Maire, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois, La Présidente, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL	Pour le Département du Tarn, Le Président, Christophe RAMOND
Pour la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, Le Président, Damien CHAMAYOU	Pour la Communauté de Communes Val 81, Le Président, Guy GAVALDA
Pour l'Office de Tourisme d'Albi, La Présidente, Jacqueline MATHA	Pour la commune d'Ambialet Le Maire, Jean Pierre LEFLOCH